



## **MAIRIE DE CHAMALIERES**

**L'an deux mille treize le vingt-six du mois de septembre,**

**Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du jeudi 19 septembre 2013, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.**

*Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN-LAISNE, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Xavier BOUSSET, Adjoint, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, M. Marc SCHEIBLING, Conseillers délégués, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Marie-José DELAHAYE, Mme Monique COURTADON, M. Jean-Louis AUPOIS, Mme Annick D'HIER, Mme Françoise TARRIN, M. Claude AUBERT, M. Claude BARBIN, Mlle Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Eric SPINA, Melle Marion CANALES, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL, M. Luc CONDAMIN, M. Pierre BORDES.*

*Absents excusés : Mme Michèle CHANELLE (pouvoir à Mme Marie-Anne BASSET), M. Marc BAILLY (pouvoir à M. Alain BRESSON), M. Laurent LEDIEU (pouvoir à M. Eric SPINA), M. Elie NIASME (pouvoir à Melle Marion CANALES).*

*M. Jean-Louis AUPOIS étant arrivé à 20H25 n'a pas pu participer à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2013.*

*Mademoiselle CANALES ayant été désignée Secrétaire de Séance.*

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013**

A la demande de Monsieur Niasme, représenté par Melle CANALES, le mot « Libération » est remplacé par « la délibération » page 21.

### **INFORMATIONS GENERALES**

Monsieur le Maire présente les informations générales :

#### **I | HOMMAGE A MONSIEUR ROLAND LABERINE**

Cet été, c'est l'une des figures marquantes de notre Ville qui nous a quittés en la personne de Monsieur Roland LABERINE, décédé à l'âge de 85 ans le 22 août dernier.

Né en 1928 à CHAMALIERES, Roland LABERINE a participé activement à l'évolution de sa ville natale durant les 43 années de fonctions électives qu'il a assurées.

Conseiller municipal de 1965 à 1986, adjoint au maire de 1986 à 2001, conseiller municipal délégué de 2001 à 2005, et enfin adjoint chargé du patrimoine communal, des équipements, des travaux et des marchés publics de 2005 à 2008, il est le seul à ma connaissance à avoir eu la chance de travailler aux côtés des quatre maires qu'a connu CHAMALIERES depuis 1919, Pierre CHATROUSSE, Valéry GISCARG D'ESTAIN, Claude WOLFF et moi-même.

Roland LABERINE a également été adjoint délégué à la Communauté de communes devenue depuis Clermont Communauté. Il a fait partie du groupe à l'origine de la création de l'Etoile de Chamalières en 1968 et du Tennis Club du Colombier en 1974.

Il a suivi de nombreux chantiers qui ont contribué à façonner et à moderniser notre Ville. Son sens de la chose publique, son engagement dans la vie de la cité et son dévouement étaient reconnus. Titulaire des Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale d'argent en 1988, de Vermeil en 1996 et d'Or en 2004, j'avais eu l'honneur de lui remettre, en juin 2009, son diplôme bien mérité de Maire-Adjoint Honoraire de la Ville.

Sa mémoire est, et restera, intimement liée à la vie Chamaliéroise.

Je vous demande de bien vouloir vous lever et respecter une minute de silence à la mémoire de Roland LABERINE.

## **II | LES ELECTIONS ET MODES DE SCRUTIN**

Comme vous le savez, les élections municipales ont été repoussées aux 23 et 30 mars 2014, alors qu'elles étaient attendues les 9 et 16 mars, pour des questions de calendrier des vacances scolaires. Ces nouvelles dates ne sont toutefois pas encore officielles puisqu'elles doivent être confirmées, très prochainement je l'espère, par un décret présenté en Conseil des ministres.

Concernant les élections départementales, je vous informe que le projet de redécoupage de la carte cantonale du département du Puy-de-Dôme établi par le ministère de l'Intérieur a été présenté ce lundi aux Conseillers généraux, futurs Conseillers départementaux, par le nouveau Préfet d'Auvergne Monsieur Michel FUZEAU.

Je vous rappelle que la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des Conseillers départementaux, des Conseillers municipaux et des Conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, instaure l'élection, dans chaque canton, d'un binôme homme-femme. Et pour ne pas modifier le nombre total de Conseillers, c'est le nombre de cantons qui va être divisé par deux.

Pour le Puy-de-Dôme, le nombre de cantons sera donc de 31 contre 61 aujourd'hui. Ce découpage devra impérativement être achevé en mars 2014 en prévision des élections départementales de 2015.

Officiellement, l'objectif est de rétablir l'égalité démographique des cantons en limitant l'écart par rapport à la moyenne départementale, qui est de 20 397 habitants pour le Puy-de-Dôme, à 20 % maximum. Aux termes du projet présenté en début de semaine, 27 des 31 nouveaux cantons proposés respectent cette règle.

Il y aurait donc quatre exceptions, trois en deçà du plancher démographique dans les Combrailles et dans le Livradois, et un au-delà du plafond démographique parmi les cantons urbains de Clermont-Ferrand, du fait du redécoupage de la ville en îlots IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique).

Selon ce projet, le canton de Chamalières comprendrait à l'avenir les Communes de Chamalières et de Royat, avec pour bureau centralisateur notre Commune, pour une population totale de 21 554 habitants, soit un écart de + 5,67% par rapport à la moyenne départementale. Nos bureaux de vote devront donc s'adapter à cette nouvelle donne.

Mais nous ne serons pas les plus touchés. Parmi les cantons ruraux, certains voient leur superficie décupler. Il y a donc lieu de s'interroger sur les effets de cette réforme sur la représentativité locale et la démocratie de proximité. Le risque également, c'est de déconnecter les territoires d'élection et les territoires de projet même si les rédacteurs de ce document ont déclaré s'être inspirés du découpage intercommunal issu du schéma départemental de coopération intercommunal en vigueur depuis 2011.

### **III | LE TRANSFERT DES PLU AUX EPCI**

Le projet de loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) présenté par Cécile Duflot, Ministre de l'égalité des territoires et du logement, a été adopté par les députés le 13 septembre dernier. Il sera examiné par le Sénat courant octobre.

Parmi les mesures phare de ce texte figure le transfert automatique de la planification urbaine aux EPCI. Les plans locaux d'urbanisme deviendraient des « PLUI », PLU intercommunaux, la commune ne conservant que l'instruction des permis de construire et étant ainsi reléguée au rôle de chambre d'enregistrement.

Rappelons que le PLU traduit la politique de la Ville en définissant les modalités de son évolution spatiale, les formes urbaines à respecter, les équilibres entre les fonctions d'habitat, d'activité, de loisirs...

Si ce projet de loi est adopté en l'état par les sénateurs, cela signifiera la remise en cause de l'une des compétences fondamentales dévolues aux communes dans le cadre des différentes lois de décentralisation alors que l'échelon intercommunal dispose déjà d'une compétence de planification au travers de documents tels que le SCOT, le PDU et le PLH qui s'imposent aux PLU.

### **IV | LES PROJETS D'AMENAGEMENT URBAINS**

#### **LA REQUALIFICATION DE L'ENTREE DE VILLE PASTEUR-BEAUREPAIRE**

Après avoir mené depuis plusieurs années une campagne active d'acquisitions foncières, un appel à projet a été lancé cet été pour la requalification de l'entrée de Ville Pasteur-Beaurepaire.

Il s'agira d'une opération de démolition-reconstruction qui devra permettre de réaménager complètement l'entrée de Ville avec la construction d'un bâtiment « signal » et l'élargissement de la voie.

Le rez-de-chaussée de cette nouvelle construction accueillera des activités, commerces ou services, et une crèche afin de répondre au besoin de délocalisation de certaines de nos mini-crèches occupant actuellement des locaux non accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les étages seront dédiés aux logements dont 30 % devront être sociaux.

Plusieurs projets ont été déposés. Les différents candidats ont été auditionnés ces deux dernières semaines et nous entrons maintenant dans la phase de négociation. Le choix du prestataire interviendra dans les toutes prochaines semaines pour un démarrage des travaux au second semestre 2014.

### **LE CARREFOUR EUROPE**

Sous l'impulsion de la Commission développement économique présidée par Claude AUBERT, une étude portant sur la requalification et la dynamisation du Carrefour Europe va être lancée. Le cahier des charges prévoit la réalisation de cette étude en 3 phases :

- l'analyse de l'état des lieux, qui devra mettre en évidence les atouts et faiblesses du site et porter sur différentes thématiques telles que les commerces et services, l'accès à la dalle, la voirie, les circulations, la signalisation, le stationnement, l'accessibilité, l'aménagement paysager. Elle permettra également de réaliser un diagnostic technique de la dalle,
- la formulation de propositions d'aménagement en cohérence avec le projet de développement du Cœur de Ville et en tenant compte des partenariats à développer avec les principaux acteurs du secteur,
- la définition d'une programmation des actions à mener dans le cadre du schéma d'aménagement retenu.

Cette étude sera suivie par un comité de pilotage composé d'élus et de personnels communaux. Une large concertation sera mise en œuvre afin d'aboutir à un projet porté par tous.

Le dossier de consultation des entreprises sera publié mi-octobre pour un début de l'étude au mois de décembre prochain.

Par ailleurs, divers travaux ont été entrepris ou programmés sur le secteur :

- la remise en état de la passerelle a débuté mi-septembre. Ces travaux ont pour objectif de purger les éléments de structure dégradés, de les réhabiliter et de les remettre en peinture,

- la reprise d'une volée d'escalier menant de l'avenue Fontmaure à la dalle débutera dans les prochains jours. L'objectif de ces travaux est double : sécuriser une volée d'escalier présentant de fortes dégradations structurelles et la mettre en conformité vis-à-vis de l'accessibilité handicapé.

Une réunion publique sera organisée le 3 octobre prochain à 19h30 à la salle du Carrefour Europe afin de présenter l'ensemble de ces projets aux riverains et de recueillir leurs observations.

## V | LES OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS

- **Avenue Joseph Claussat :**

Les travaux d'assainissement sont terminés. Les travaux de pavage et la pose de l'éclairage public sont réalisés à 90 %, les travaux de bordures à 85 % et les enrobés à 60 %. L'avenue sera fermée dans les deux sens de circulation entre le giratoire et la rue Dolly du 7 au 11 octobre pour terminer les enrobés. La pose du mobilier urbain et de la signalisation verticale débutera en même temps puis ce sera le marquage au sol durant la semaine du 14 octobre.

Ces travaux nécessiteront de couper la circulation sur l'avenue, ils seront donc probablement réalisés de nuit pour réduire la gêne occasionnée aux usagers. Pour finir, les plantations seront réalisées à partir de mi-novembre par le service espaces verts.

- **Aménagement intérieur de l'Hôtel de Ville :**

La reprise des marches de l'escalier intérieur, côté ascenseur, est réalisée. Les travaux dans la salle du Conseil et la zone accueil au rez-de-chaussée sont presque terminés et la pose du mobilier est en cours. Dans l'aile, les travaux de plâtrerie, peinture, revêtement de sol, chauffage, ventilation et électricité se poursuivent sur les trois niveaux.

- **Extension du cimetière :**

La création de l'allée centrale et de la première contre-allée du nouveau cimetière est en cours. Un réseau d'eau sera aménagé depuis le cimetière actuel pour alimenter une future fontaine dédiée à l'arrosage des végétaux. Les travaux devraient être terminés, sous réserve des conditions climatiques, pour la mi-octobre.

- **Marquage routier :**

Les travaux de marquage au sol des boulevards Duclaux et Berthelot, effectués en régie par la Ville de Clermont-Ferrand avec la participation financière de la Ville de Chamalières, sont en cours. Ils devraient être terminés dans les prochains jours, sous réserve, là encore, des conditions climatiques.

- **Forêt du Colombier :**

De gros travaux d'élagage ont été réalisés pendant l'été dans la forêt du Colombier. Ces travaux ont été effectués dans leur intégralité par les deux grimpeurs - élagueurs du service espaces-verts. Cette intervention en régie a permis de réaliser une économie de 10 000 €.

- **Les travaux à venir :**

Des travaux d'enfouissement des réseaux et de reprise de la chaussée avenue Massenet, au droit du croisement avec la rue Pierre et Marie Curie, sont programmés à partir de mi-octobre. Ils dureront 6 semaines.

L'aménagement de la chaussée et de l'aire de retournement du Chemin des Littes est prévue à partir de début novembre.

La réalisation d'un plateau surélevé est programmée à compter des vacances de la Toussaint au droit du carrefour entre l'avenue des Thermes et l'avenue Montjoly. Ce ralentisseur a pour objectif de réduire la vitesse à proximité de l'école Montjoly et de sécuriser les passages piétons.

De même, la réalisation d'un ralentisseur est prévue courant novembre sur l'avenue des Thermes.

- **A signaler également :**

Suite à l'effondrement, le 20 mai dernier, du mur de clôture de la copropriété de la Roseraie qui a emporté une partie de la chaussée du chemin du Petit Clora, des travaux de mise en sécurité ont été réalisés par les services techniques. Un arrêté limitant la circulation aux seuls véhicules légers sur une seule voie a été pris et ERDF a dévié ses réseaux. Une étude géotechnique a été menée durant l'été. Le rapport d'analyse est attendu dans les prochains jours. Il permettra de déterminer les prochaines mesures à prendre.

Par ailleurs, les deux premières voitures hydrides, de fabrication 100 % française, seront livrées dans les prochains jours au garage municipal. Une réflexion est en cours pour l'acquisition d'une troisième voiture et d'un véhicule utilitaire hybride.

## **VI | LE CONTRAT LOCAL DE SANTE**

La Ville de Chamalières, première commune du Puy-de-Dôme à avoir signé un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé le 13 juin dernier, a continué à mettre en œuvre les actions contenues dans ce contrat, puisqu'elles avaient débuté, pour certaines, dès 2006.

Ainsi nous avons proposé en juin dernier les premières séances de formation au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour les responsables et animateurs associatifs ; et le 21 juin nous avons accueilli 450 enfants dans le parc Montjoly pour les Parcours du Cœur Scolaire en collaboration avec l'association Cœur et Santé.

Dans les prochaines semaines, un nouveau cycle de formation au PSC1 sera proposé aux ados. Nous allons également, par l'intermédiaire du CCAS et en collaboration avec L'ARSEPT (Association Régionale Santé, Education et Prévention sur les Territoires), initier et développer la tenue d'ateliers du bien vieillir et des ateliers « équilibre ».

## VII | LES ACTIONS TRANSVERSALES EN DIRECTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Dans le cadre des actions d'accompagnement de l'ensemble des agents développées au sein du service Ressources humaines de la collectivité, deux sessions de formation ont été organisées :

- une action de sensibilisation à l'éco-conduite et aux risques routiers qui a eu lieu aujourd'hui même et se poursuivra demain,
- une conférence animée par notre assureur INTERIALE, en lien avec la société DIDACTHEM. Organisée le 11 octobre prochain sur le thème de la nutrition et des risques cardiovasculaires, elle présentera les règles à suivre pour bien doser son alimentation et identifiera les pathologies les plus fréquentes liées à une mauvaise alimentation. Près de 180 agents se sont déjà inscrits pour cette action réalisée sur la base du volontariat.

## VIII | ENFANCE - JEUNESSE - VIE SCOLAIRE

- *Point d'avancement sur la réforme des rythmes scolaires :*

Comme vous le savez, nous travaillons depuis de début 2013 à la mise en œuvre, en 2014, de la réforme des rythmes scolaires. Ces travaux sont réalisés en étroite concertation avec les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves et la Direction départementale des services de l'Education Nationale réunis en table ronde les 7 février et 10 juin derniers.

L'orientation d'aménagement des rythmes proposée par le comité de pilotage chargé de réfléchir sur la mise en œuvre de cette réforme reposerait sur le choix de positionner la demi-journée supplémentaire le mercredi matin et de privilégier la mise en place des activités périscolaires un après-midi par semaine sur un créneau de 14h30 à 16h.

L'ensemble des acteurs concernés se réunira de nouveau le 21 novembre prochain, puis le schéma d'organisation des rythmes scolaires sera proposé à l'approbation de chaque conseil d'école. Nous pourrons ensuite travailler, dans le même esprit de concertation, au contenu des activités périscolaires à proposer.

Le premier trimestre 2014 sera ainsi consacré à la définition des programmes d'activités et, éventuellement, à l'élaboration d'un contrat éducatif territorial.

- **Les effectifs 2012/2013 :**

La rentrée 2013 s'est encore une fois déroulée dans les meilleures conditions à Chamalières.

Nous accueillons cette année deux nouvelles directrices : l'une à l'école élémentaire Jules Ferry, Mme Christine Buyschaert, et la seconde à l'école élémentaire Montjoly, Mme Myriam Pileyre, à qui nous souhaitons la bienvenue à Chamalières.

Pour ce qui concerne les écoles publiques, on constate une légère augmentation des effectifs en école maternelle (386 contre 383) et en élémentaire (661 contre 655). Néanmoins, ces chiffres peuvent encore légèrement évoluer au cours de l'année.

Globalement, le nombre d'élèves scolarisés à CHAMALIERES, de la maternelle au lycée, reste relativement stable. Il diminue seulement de 0,5 %, soit 4 170 élèves en 2013/2014 contre 4 190 en 2012/2103, par l'effet d'une légère baisse des effectifs du collège (-4 %) et du lycée (-7 %) Sainte-Thècle.

- **Les temps périscolaires :**

Bien avant l'annonce de la réforme des rythmes à l'école primaire, nous avons mis en place dans les écoles de Chamalières de nombreux services, tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, qui favorisent l'épanouissement de chaque élève et facilitent la vie des familles.

Il s'agit des études surveillées dans les écoles élémentaires et du temps périscolaire dans les écoles maternelles, mais aussi de la garderie et des activités ATE (aménagement du temps de l'enfant) pour lesquelles nous privilégions cette année une animation réalisée par nos personnels municipaux. La mairie fournit également aux élèves chamaliérois des prestations de transport et d'éducation sportive et artistique.

Enfin, pour ce qui concerne l'accueil en classe maternelle, outre l'application depuis la rentrée 2012 de la charte ATSEM qui précise les missions de ces personnels auprès des enfants et des enseignants dans les écoles maternelles, nous disposons également dans chaque école maternelle de deux référents périscolaires qui accompagnent et assistent les enfants sur tous les temps scolaires (garderie du matin, pause méridienne, temps périscolaire et garderie du soir).

- **CHAM ADOS :**

L'accueil de loisirs pour les adolescents a rencontré un vif succès cet été en comptabilisant 455 jeunes, soit une moyenne de 20 pas jour. Stages photos, de boxe, de graff, ou encore sorties nature, grands jeux, sport... ont rythmé l'été de nos adolescents avec pour finir une journée au parc Walliby.

Fort de ce succès, CHAM ADOS réfléchit à l'ouverture d'un accueil hebdomadaire qui pourrait être orienté vers la création d'un atelier multimédia.



## **IX | LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Le Conseil municipal des jeunes aura 10 ans cette année. Pour célébrer cet anniversaire, une cérémonie sera organisée le 4 octobre prochain à 18 heures sur la dalle du Carrefour Europe avec un lâcher d'oiseaux sur fond musical auquel participera l'école municipale de musique. Cet évènement sera suivi d'une soirée festive organisée dans la salle municipale du Carrefour Europe.

Le Conseil municipal des jeunes sera par ailleurs renouvelé le 18 octobre prochain. Les élections auront lieu le matin dans chaque groupe scolaire et la proclamation des résultats se fera l'après-midi en mairie. La première réunion de la nouvelle équipe se tiendra le 14 novembre prochain.

## **X | LES ECOLES MUNICIPALES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

C'est aussi la rentrée dans nos trois écoles municipales d'enseignement artistique.

L'atelier municipal de gravure ouvrira ses portes le 30 septembre dans le local aménagé en 2012 et situé au 11 avenue Aristide Briand. Je vous rappelle qu'il est animé par Marie Naud qui propose des cours pour adulte 4 fois par semaine et accueille également des enfants dans le cadre périscolaire.

L'école municipale de danse a repris ses cours depuis le lundi 16 septembre dans les locaux de la rue du Pont de la Gravière. Comme chaque année, la grande majorité des cours est animée par Monica Blanchot pour la section danse classique et Forence Perrier pour la section modern jazz.

La section break-danse/hip-hop ouverte l'année dernière sous l'impulsion de Hicham Er Rahmouni connaît un fort développement. Ces cours se déroulent à Chatrousse et à la Maison des Associations. Cette année, les galas de l'école de danse se dérouleront dans la grande salle de Chatrousse les 13 et 14 juin 2014.

Je vous informe également que nous avons baptisé les deux studios de danse de la rue du Pont de la Gravière du nom des deux parrains de notre école, Ginette Bastien et Lucien Mars. Ces deux grands danseurs, aujourd'hui décédés, ont accompagné il y a maintenant plus de 30 ans la création de l'école municipale de danse.

Enfin bien sûr, l'école municipale de musique, doyenne de nos écoles municipales d'enseignement artistique, dirigée par Christophe Pereira, qui accueille cette année 285 élèves, soit cinq de plus que l'année dernière.

## **XI | CULTURE - LES MANIFESTATIONS MARQUANTES DE LA RENTREE**

Parmi les rendez-vous incontournables, la 13ème édition de notre traditionnel forum des associations s'est déroulée au gymnase du Colombier le 7 septembre dernier. 94 associations ont été réunies à cette occasion. Elles ont pu présenter leurs activités et offrir la possibilité aux visiteurs de s'inscrire directement. Cette année encore, le public était au rendez-vous et a pu apprécier la qualité et la diversité de l'offre d'activités chamaliéroise.

La 30ème édition des journées du patrimoine s'est déroulée le week-end des 14 et 15 septembre. A cette occasion, des visites guidées ont été organisées par l'Office de tourisme de Royat-Chamalières sur le thème du patrimoine protégé. Animées Elsa Schneider, guide conférencière, elles ont connu un franc succès.

Le samedi après-midi a été consacré à la découverte des monuments classés et inscrits de la Ville parmi lesquels l'église Notre-Dame, les vestiges de l'église Saint-Paul, le mur des Sarrazins ou encore la chapelle de l'hôpital Fontmaure qui a particulièrement intéressé les visiteurs puisque le groupe est passé de 140 personnes en début de circuit à 200 personnes pour la visite de Fontmaure.

Le dimanche après-midi a été consacré à la visite du quartier thermal de Royat-Chamalières et à une présentation des différentes mesures de protection du bâti mises en œuvre dans le cadre du PLU de Chamalières et de l'AVAP de Royat. La visite a de nouveau rassemblé une centaine de personnes.

Le 17 septembre a eu lieu le vernissage de l'exposition des peintures de Nadia Saikali à la Galerie Municipale d'Art Contemporain. L'exposition se poursuivra jusqu'au 12 octobre.

La « Chamagauloise » s'est tenue samedi 21 septembre, Place de Geretsried, sur le parvis du Carrefour Europe et dans les contre-allées de l'avenue de Fontmaure et de l'avenue de Royat. Ce rendez-vous a été animé par la Fanfare des Beaux-arts. Plus de 80 exposants étaient présents. Plusieurs Confréries étaient représentées. Un spectacle gallo-romain ambulante a été présenté par la compagnie « les Frères du Mystère », place de Geretsried.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **N° 1 : Commission d'indemnisation amiable - travaux avenue Joseph Claussat : propositions de provisions**

Le Conseil municipal valide les propositions de la Commission d'indemnisation amiable pour la période de juillet 2012 à juin 2013 pour un montant total de 25 500 € :

- provision de 7 000 € à l'entreprise VIVAL située au 46 avenue Joseph Claussat,
- provision de 3 500 € à la boulangerie VALETTE située au 37 avenue Joseph Claussat,
- provision de 15 000 € à la pharmacie VOLTAIRE située au 40 avenue Joseph Claussat.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels permettant le versement de ces indemnités, dans le cadre du budget 2013. Les sommes ainsi versées au titre de provisions, en cours des travaux, seront déduites du montant du préjudice définitif constaté à l'issue des travaux.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **N°2 : Rapport annuel d'activité 2012 - Services communaux de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2012 des services communaux d'eau et d'assainissement.

**PREND ACTE**

### **N°3 : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement communautaire**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement communautaire.

**PREND ACTE**

## **INTERCOMMUNALITE**

### **N°4 : Avis sur le Programme Local de l'Habitat n°2 de Clermont Communauté**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat n°2 élaboré par Clermont Communauté. Il formule une réserve concernant l'estimation de logements sociaux non prévus et ajoutés à la programmation de la Ville dans la mesure où celle-ci semble difficilement réalisable au vu des précédentes réalisations dans le cadre du PLH n°1. Enfin, il précise que, nonobstant le rôle de coordonnateur de la Communauté d'agglomération en matière de programmation de logements, la Ville de Chamalières souhaite conserver la maîtrise de la définition des actions d'aménagement et de renouvellement urbain à mettre en œuvre sur son territoire.

**APPROUVE A LA MAJORITE**

28 voix pour, 5 abstentions

(M. SPINA, M. LEDIEU représenté par M. SPINA, M. NIASME représenté par Melle CANALES, Melle CANALES et M. CONDAMIN)

### **N°5 : Rapport d'activité 2012 de Clermont Communauté**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2012 de Clermont Communauté.

**PREND ACTE**

### **N°6 : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public intercommunal d'élimination des déchets**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service intercommunal d'élimination des déchets.

**PREND ACTE**

## **URBANISME**

### **N° 7 : Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU dont l'objet est la délimitation de secteurs dans lesquels les projets de construction de logements comportant des logements locatifs sociaux peuvent bénéficier d'une majoration du coefficient d'occupation des sols.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **N° 8 : Cession d'une parcelle communale secteur des Vignettes à M. et Mme Benzabaar**

Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de Monsieur et Madame BENZABAAR d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AP 412 qui appartient à la Ville de Chamalières et sépare la partie Est de leur propriété de la voirie au prix de 60 € le m<sup>2</sup> conformément à l'estimation des Domaines. Il décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **N° 9 : Cession de la Villa « Le Parc » et rachat de la Villa « André » et de la Villa « Arverna » par Auvergne Habitat pour la réalisation de logements sociaux avenue de la Gare**

Le Conseil Municipal autorise le rachat par Auvergne Habitat des Villas André et Arverna à l'EPF SMAF au prix de 448 292,95 € et fixe le prix de cession de la Villa le Parc à l'euro symbolique. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de ces transactions.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **N° 10 : Travaux de réfection de voirie rue des Gravouses - convention Clermont-Ferrand/Chamalières**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer une convention fixant la participation de la Ville de Chamalières à 4 339 € HT pour les travaux d'entretien de la rue des Gravouses (réfection de la couche de roulement en enrobé) réalisés par la Ville de Clermont-Ferrand pour le compte des deux Communes ;
- à inscrire et engager ces dépenses sur le budget communal en cours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**N°11 : Travaux d'adduction d'eau potable rue de Bellevue - convention Clermont-Ferrand/Chamalières**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer une convention fixant la participation de la Ville de Chamalières à 74 826 € HT pour la création d'un réseau de distribution d'eau potable propre à la Ville de Chamalières sur la rue de Bellevue effectués par la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable qu'elle réalise depuis plusieurs années au départ du réservoir des Roches ;
- à inscrire et engager ces dépenses sur le budget communal en cours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**N°12 : Travaux de réfection du marquage au sol boulevards Duclaux et Berthelot - convention Clermont-Ferrand/Chamalières**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer une convention fixant la participation de la Ville de Chamalières à 19 106 € pour les travaux de reprise du marquage au sol des boulevards Duclaux et Berthelot réalisés par la Ville de Clermont-Ferrand pour le compte des deux Communes ;
- à inscrire et engager ces dépenses sur le budget communal en cours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**N°13 : Mise en place d'une station vélos par le SMTC sur la commune de Chamalières - convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public**

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'initiative du SMTC qui s'est engagé dans la mise en place de stations vélos en libre service afin de proposer un nouveau mode de déplacement doux en milieu urbain. Il autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le SMTC, la convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une station vélos rue Charles Fournier, sur trois places de stationnement.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**N°14 : Convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de l'Institution Sainte-Thècle pour 2012/2013**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de l'Institution Sainte-Thècle pour l'année 2012/2013 et à inscrire et engager les dépenses correspondantes sur le budget communal en cours.

**APPROUVE A LA MAJORITE**

32 voix pour, 1 abstention  
(M. CONDAMIN)

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **N° 15 : Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal décide de procéder à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

A) Intégrations statutaires :

- transformation d'un poste d'agent d'entretien en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi en un poste d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet ;
- transformation d'un poste d'agent d'entretien en contrat à durée indéterminée à raison de 10 heures par semaine en un poste d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique de 2ème classe à temps incomplet à raison de 20 heures par semaine ;
- création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps incomplet à raison de 28 heures par semaine.

B) Changement de filière :

- transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet en un poste d'agent social de 2ème classe à temps complet.

C) Recrutement suite à mutation :

- transformation d'un poste d'agent de police municipale au grade de brigadier chef principal en un poste d'agent de police municipale au grade de gardien.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **SUBVENTIONS**

### **N° 16 : Subvention exceptionnelle à CODE 63 pour l'organisation de la quinzaine des droits de l'enfant**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 100 € au Collectif d'Organisations pour les Droits de l'Enfant (CODE 63) pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> quinzaine des Droits de l'Enfant du 18 au 29 novembre prochain. Il précise que cette subvention sera imputée sur le budget de l'année en cours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **N° 17 : Décision modificative n° 2 - Budget 2013**

Budget principal :

**APPROUVE A LA MAJORITE**

28 voix pour, 5 contre  
(M. SPINA, M. LEDIEU représenté par M. SPINA, M. NIASME représenté par Melle CANALES, Melle CANALES et M. CONDAMIN)

Budget eau :

**APPROUVE A LA MAJORITE**

28 voix pour, 5 abstentions

(M. SPINA, M. LEDIEU représenté par M. SPINA, M. NIASME représenté par Melle CANALES, Melle CANALES et M. CONDAMIN)

Budget assainissement :

**APPROUVE A LA MAJORITE**

28 voix pour, 5 abstentions

(M. SPINA, M. LEDIEU représenté par M. SPINA, M. NIASME représenté par Melle CANALES, Melle CANALES et M. CONDAMIN)

**N° 18 : Modification de la garantie d'emprunt au bénéfice de l'Association hospitalière Notre Dame pour la réalisation de travaux au Centre Notre-Dame**

Le Conseil Municipal décide d'annuler sa délibération du 13 décembre 2012 relative à la garantie accordée par la Commune pour les emprunts contractés par l'Association Hospitalière Notre-Dame pour la réalisation de travaux au Centre Notre-Dame. Il décide de délibérer de nouveau afin d'accorder cette garantie à l'Association Hospitalière Notre-Dame dans les formes souhaitées par le Crédit Coopératif.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**N° 19 : Modification de la garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPHIS du Puy de Dôme pour une opération d'acquisition-amélioration 103 boulevard Gambetta**

Le Conseil Municipal décide d'annuler sa délibération du 27 juin 2013 relative à la garantie accordée par la Commune pour les emprunts contractés par l'OPHIS du PUY de DÔME pour la réalisation d'une opération d'acquisition amélioration de 6 logements conventionnés, situés au 103 boulevard Gambetta à Chamalières. Il décide de délibérer de nouveau afin d'accorder cette garantie à l'OPHIS pour la même opération dans les formes souhaitées par la Caisse des Dépôts et Consignations.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**N° 20 : Cession à la Ville d'instruments de musique**

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le principe de la cession par Madame Françoise IMBERT d'un lot d'instruments de musique, partitions et accessoires, à la Ville de Chamalières, pour un montant de 1 500 €,
- d'assurer, à ses frais, l'enlèvement du matériel,
- d'inscrire les crédits correspondants lors d'une prochaine Décision Modificative sur l'exercice 2013.

Il prend acte que cette cession donnera lieu au paiement des frais d'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## QUESTIONS DIVERSES

### N° 21 : Adhésion de nouveaux membres à l'EPF SMAF

Le Conseil Municipal décide de donner son accord pour l'adhésion des communes de BESSE (Cantal), TERNANT LES EAUX (Puy-de-Dôme), SAINT LEON (Allier), LE VIGEAN (Cantal), BEAUZAC (Haute-Loire), ALLEGRE (Haute Loire), LIEUTADES (Cantal), et de la Communauté d'agglomération de VICHY VAL D'ALLIER (Allier) à l'EPF SMAF.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### N° 22 : Reprise de concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal décide de reprendre les 16 concessions abandonnées ou non renouvelées désignées ci-dessous :

Cimetière	N° de la concession	Nom du concessionnaire	Date d'acquisition et durée	Nombre de corps	Dates ou années des inhumations	Date d'abandon (A) ou de non renouvellement (NR)
1 <sup>er</sup> cimetière	662 A1	Georges TAVEIRA	21/06/1993 15 ans	1	1993	20/06/2008 (NR)
1 <sup>er</sup> cimetière	2065 E3	Marcel BRUNET	20/06/1950 15 ans (renouvelée)	1	1950	16/11/2011 (A)
1 <sup>er</sup> cimetière	2819 D5	Ronald JACQUOT	09/09/1996 15 ans	1	1996	08/09/2011 (A)
2 <sup>ème</sup> cimetière	2115	Georgette TAMALET	07/06/1978 30 ans	1	1979	06/06/2008 (NR)
2 <sup>ème</sup> cimetière	247	Marie-Georges GOMOT	17/07/1959 50 ans	4	1974-1978-1979	16/07/2009 (NR)
2 <sup>ème</sup> cimetière	2131	André ARTIGE	28/11/1960 15 ans (renouvelée)	3	1960-1971- 1996-1998	27/11/2008 (NR)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3342	Joseph TREBUCHON	09/06/1981 30 ans	0		01/02/2012 (A)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3366	Antonie DUBOIS	21/10/1982 30 ans	2	1982-1993	10/09/2012 (A)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3381	Robert BLANC	09/05/1983 30 ans	2	1983-1995	25/04/2013 (A)
3 <sup>ème</sup> cimetière	Case Columbarium n° 15	Maurice SEIGLE	12/11/1996 15 ans	1	1996	05/10/2011 (A)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3303	Jean VENTURA	16/03/1979 30 ans	2	1979-1980	15/03/2009 (NR)



3 <sup>ème</sup> cimetière	3298	Germaine VANDENDRIECH	16/01/1979 30 ans	2	1979-1986	15/01/2009 (NR)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3305	Aimé CAVARD	16/05/1979 30 ans	2	1978-1974	15/05/2009 (NR)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3312	Louis PICHON	01/10/1979 30 ans	2	1979-1985	01/10/2009 (NR)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3316	Raymond ERNEST	30/10/1979 30 ans	1	1979	29/10/2009 (NR)
3 <sup>ème</sup> cimetière	3285/3286	Rose RANNAUD	09/06/1978 30 ans	4	1983-1987- 1992	08/06/2008 (NR)

Il décide de signer les arrêtés municipaux correspondants et de procéder à la revente de ces concessions après exécution des formalités prévues aux articles L2223-4, R2223-19 et R2223-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **DECISIONS**

Conformément à la délibération du 4 avril 2008 et en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est informé de la décision suivante :

- 2013-05 : Défense des intérêts de la Ville dans l'instance intentée par Madame MOLINIE devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

**PREND ACTE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Fait à Chamalières,  
Le 26 septembre 2013

**Le Maire**

**Louis GISCARD d'ESTAING**